

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André



Province de Québec
Municipalité de Saint-André
MRC de Kamouraska

Le 7 juillet 2020

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 7 juillet 2020, de 19 h 30 à 20 h 37 par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence

Monsieur	Gervais Darisse, maire
Madame	Suzanne Bossé, conseillère
Monsieur	Alain Parent, conseiller
Monsieur	Guy Lapointe, conseiller
Madame	Ghislaine Chamberland, conseillère
Madame	Josianne Sirois, conseillère

Est absent : Monsieur Benoit St-Jean, conseiller

Le quorum est atteint

Assiste également à la séance, par voie de visioconférence : Mme Nathalie Blais, directrice générale.

La séance se tient à huis clos et sera filmée et enregistrée afin de répondre aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance

Le maire, M. Gervais Darisse, souhaite la bienvenue aux conseillers. Madame Nathalie Blais fait fonction de secrétaire de la réunion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

3. Suivi et adoption du procès-verbal du 2 juin 2020

2020.07.3.135

RÉSOLUTION

Le maire fait un résumé du procès-verbal du 2 juin 2020. Après que les membres du conseil municipal aient déclaré en avoir pris connaissance, son adoption est proposée par Suzanne Bossé et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

4. Adoption des comptes au 30 juin 2020

2020.07.4 .136

RÉSOLUTION

ATTENDU la lecture de la liste des comptes :

Il est proposé par Mme Josianne Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes au 30 juin 2020.

Voir la liste en date du 30 juin 2020 au montant total de 318 633,81 \$.

5. Nomination d'un maire suppléant

2020.07.5 .137

RÉSOLUTION

ATTENDU que le mandat de M. Guy Lapointe est échu depuis le 30 juin 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Lapointe
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De désigner M. Alain Parent au poste de maire suppléant pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2020.

6. Emprunt temporaire à la caisse populaire du Centre-Est-du-Kamouraska dans le dossier de la TECQ 2019-2023 pour un montant de 765 294 \$ confirmé dans la lettre de la ministre Mme Andrée Laforest datée du 21 juin 2019

2020.07.6 .138

RÉSOLUTION

ATTENDU QUE l'aide financière accordée est de 765 294 \$ (lettre du 21 juin 2019) dans le cadre de la TECQ 2019-2023 ;

ATTENDU QUE les coûts des travaux de pavage et de l'eau potable sont d'au moins 231 000 \$ plus taxes pour le mois de juin et que la municipalité doit attendre en mars 2021 pour le remboursement par les gouvernements ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Lapointe
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise un emprunt temporaire à la Caisse Centre-Est-du-Kamouraska jusqu'à ce que l'aide financière soit versée ;

Que le conseil autorise le maire (ou le maire suppléant) et la directrice générale (ou son adjointe) à signer les documents s'y rapportant.

7. Lignage de rue

2020.07.7 .139

RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité a fait paver des chemins ;

ATTENDU que la municipalité n'a pas fait ligner les chemins depuis 2 ans ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise le lignage de rue par la compagnie Permaligne, pour un montant approximatif de 3 000 \$.

8. Achat d'une génératrice fixe

2020.07.8 .140

RÉSOLUTION

ATTENDU que la génératrice dont dispose la municipalité n'est pas assez puissante pour approvisionner la station d'eau potable ;

ATTENDU QUE trois compagnies ont soumissionné sur un projet de génératrice de 50 kw, au prix de, toutes taxes en sus :

Génératrice Beaumont inc. : 31 250 \$
Spécialité électrique : 33 167 \$

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

Groupe Maska inc. : 39 750 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise l'achat d'une génératrice diesel de marque Köhler, modèle 50REOZK, d'une puissance de 50KW avec un moteur Turbo, 4 cylindres avec 3,4 litres et divers accessoires inclus, chez le plus bas soumissionnaire soit Générateur Beaumont inc. au prix de 31 250 \$ plus taxes. L'achat est admissible à la TECQ 2019-2023.

9. Achat d'une pompe pour les égouts

2020.07.9.141

RÉSOLUTION

ATTENDU qu'une des deux pompes à la station de pompage des égouts est à changer ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil autorise l'achat d'une pompe pour la station d'épuration des eaux usées chez Camille Ouellet pour un prix soumis de 11 190 \$ plus taxes.

10. Contrat de déneigement des rues du village et des purges 2020-2021

2020.07.10.142.

RÉSOLUTION

ATTENDU QUE le contrat de déneigement des rues du village et des purges de l'entreprise Terra-neige au montant de 15 500 \$ pour 2019-2020 est échu, mais comportait une option de prolongation pour l'hiver 2020-2021 ;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la municipalité de lever cette option pour l'hiver 2020-2021 au prix de 15 500 \$ plus taxes y incluant la possibilité d'un forfaitaire de 220 \$ annuellement (maximum 2 heures) pour l'ouverture de la route Beaulieu ;

ATTENDU le règlement 219 adopté le 1^{er} mai 2018 qui permet que ce contrat soit conclu de gré à gré ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Suzanne Bossé
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal lève l'option pour le déneigement de l'hiver 2020-2021 tel que prévu dans le contrat adopté par la résolution 2019.09.10 .160 du 3 septembre 2019.

Le conseil municipal autorise la directrice générale et le maire à signer les documents.

11. Mandat d'excavation dans le Rang Mississippi

2020.07.11 .143

RÉSOLUTION

ATTENDU le devis préparé par Guillaume Bouchard, service-conseil, et le rapport sur la structure de la chaussée dans le Rang Mississippi sous le numéro de projet 2019-222 ;

ATTENDU la soumission déposée par C.G. Thériault inc. au montant de 18 500 \$ plus taxes relative à l'excavation dans le Rang Mississippi ;

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal autorise dans un contrat « gré à gré » les travaux d'excavation par la compagnie C.G. Thériault inc. au montant de 18 500 \$ plus taxes selon le rapport produit par Guillaume Bouchard, service-conseil

12. AVIS DE MOTION annulation et modification du règlement 192B portant sur la gestion du réseau d'eau potable de la municipalité de Saint-André

269

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été présenté avec les modifications prévues un avis de motion est, par les présentes, donné par M. Alain Parent qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, le règlement no 192D modifiant le règlement 192B sera adopté.

Un projet de règlement est disponible.

13. Annulation de factures « DIVERS » (autres que taxes)

2020.07.13.144

RÉSOLUTION

ATTENDU QU'une liste de factures « DIVERS » des années antérieures demeure impayée ;

ATTENDU QUE ces factures totalisent un montant de 309,50 \$ plus les frais d'intérêts ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise l'annulation des factures « DIVERS » déposée au conseil au montant de 309,50 \$ plus les intérêts.

14. Campagne de financement participatif « Le Kamouraska se serre les coudes »

2020.07.14.145

RÉSOLUTION

ATTENDU QU'une campagne de financement a été lancée le 3 juin 2020 à Saint-Pascal :

ATTENDU QUE cette campagne de financement vise à créer un véritable élan d'entraide et de solidarité afin de soutenir l'organisme d'aide alimentaire Moisson Kamouraska et six restaurateurs du Kamouraska, qui subissent tous directement les conséquences de la pandémie de la COvid-19 :

ATTENDU QUE Desjardins s'engage dans la campagne en doublant la somme amassée par un organisme de la région par l'entremise de son programme Du cœur à l'achat, jusqu'à concurrence de 25 000 \$;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Josianne Sirois
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser une somme de 100 \$ à verser au nom de Promotion Kamouraska.

15. Un support à vélo pour le Dep du village

2020.07.15.146

RÉSOLUTION

ATTENDU la demande du comité du DEP du village pour obtenir un support à vélos de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Mme Suzanne Bossé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise le paiement d'un support à vélos au montant de 65 \$ pour le DEP du village

16. Fauchage aux abords des chemins

2020.07.16.147

RÉSOLUTION

Il est proposé par Mme Josianne Sirois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise le fauchage des bordures de chemins par René Bastille au tarif horaire de 65 \$ soit 5 \$ de plus que 2019 pour environ 8 heures.

17. Questions diverses

- Réunion de Kamest (peu de sortie au printemps)
- Pour le terrain de jeux : Tout va pour le mieux malgré les exigences de la Santé publique
- L'ouverture se passe bien pour la Bibliothèque avec les mesures de la Santé publique
- La municipalité a fait un prêt de plusieurs tables à la brasserie Tête d'allumette afin de leur permettre d'ouvrir le commerce avec les mesures de la Santé publique

18. Correspondance

19. Période de questions

La séance étant à huis clos, aucune question ne peut être posée.

— ÉTAT DES DÉPENSES ET DES REVENUS

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, la secrétaire-trésorière remet au Conseil un état des revenus et des dépenses ainsi que deux états comparatifs de l'exercice financier.

20. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland que la séance soit levée à 20 h 37.

Maire

Secrétaire

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

Note :

« Je, Gervais Darisse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Gervais Darisse

Correspondance de juin pour la séance de juillet 2020

1. 30 juin 2020 (décret : 690-2020) l'état d'urgence sanitaire est prolongé jusqu'au 8 juillet ou l'arrêté #2020-049 du ministre de la Santé
2. Dernier versement de la subvention du Fonds régions et ruralité 800\$ pour un total de 8000\$ pour le terrain des loisirs
3. Résolution de la municipalité de Saint-Alexandre pour le détournement de la collecte des encombrants du lieu d'enfouissement technique de RDL en direction des Conteneurs KRT de RDL
4. Programme d'aide à la voirie locale/Dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 (volets RIRL et AIRRL)
5. CPTAQ/Excavation S.L. Lapointe inc./ Demande de prolongation de l'exploitation d'une gravière pour 10 ans /L'autorisation est consentie avec certaines conditions dont une garantie d'exécution des travaux de remise en agriculture de 96 000\$.
6. Sécurité civile / Entente entre les 3 municipalités est finalisée /remise de la liste du matériel est faite
7. Offre de service /Émile Lizotte, chanteur de Saint-Onésime
8. Ministère des Transports /Installation de radars pédagogiques doit de respecter plusieurs règles quant à l'emplacement, la conception et l'installation
9. 2020-06-11 Résultats analytiques de l'eau par Englobe